

## Mise jour au sujet de l'influenza aviaire hautement pathogène en Ontario

Le 6 mai 2022

Le message suivant provenant du Feather Board Command Centre (FBCC) contient des mises à jour importantes au sujet de la situation relative à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en Ontario.

### SITUATION ACTUELLE

En ce 6 mai 2022, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé la présence de l'IAHP, sous-type H5N1, dans 24 établissements de la province. Depuis la dernière mise à jour (26 avril), l'IAHP a été détectée dans les régions suivantes de l'Ontario (cliquez sur le nom de l'emplacement pour accéder à la zone tampon de biosécurité de 10 km du FBCC) :

- 1 établissement dans le Comté de [Huron](#) (troupeau de volaille)
- 1 établissement dans la région de [York Region](#) (troupeau de volaille)
- 1 établissement dans le Comté de [Wellington](#) (petit troupeau)
- 1 établissement dans la région de [Halton](#) (petit troupeau)
- 1 établissement dans la région de [York](#) (troupeau de volaille)
- 1 établissement dans la région de [York](#) (troupeau de volaille)

Chaque établissement dont l'infection a été confirmée a été placé en quarantaine et immobilisé. L'ACIA a aussi établi des mesures de contrôle des déplacements et des processus d'autorisation (voir ci-dessous).

La semaine dernière, la présence de l'IAHP a également été confirmée dans des troupeaux de volailles en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, au Québec et en Saskatchewan. Les détails peuvent être trouvés [ici](#). L'IAHP a été détectée chez des volailles dans 32 États des États-Unis d'Amérique. Les détails peuvent être trouvés [ici](#).

### PRODUCTEURS ET MEMBRES DE L'INDUSTRIE INCLUS DANS LES ZONES DE BIOSÉCURITÉ

L'ACIA poursuit la mise en place de zones de contrôle primaires dans les régions où la maladie a été confirmée. Les informations les plus récentes peuvent être obtenues en utilisant les liens suivants :

- [Carte : Zones de contrôle primaire de l'IA – Ontario](#)
- [Description des limites physiques routières des zones de contrôle primaire](#)
- [Avis à l'industrie](#)
- [Permis et autorisations de contrôle des déplacements](#)

### RAPPEL IMPORTANT POUR TOUS LES PRODUCTEURS DE VOLAILLE ET LES INTERVENANTS DE L'INDUSTRIE



Le 26 mars 2022, le FBCC a annoncé que l'ensemble de l'industrie avicole de l'Ontario DOIT suivre des mesures de biosécurité renforcées (présentées [ici](#)). Nous rappelons aux producteurs qu'ils doivent disposer d'un équipement de protection individuelle (EPI) approprié en matière de biosécurité pour eux-mêmes, leurs employés et toute personne entrant dans leurs installations.

Avec l'arrivée des conditions météorologiques imprévisibles du printemps, il est important de noter que le virus de l'IA survit mieux dans des conditions fraîches et humides et qu'il survit bien aux températures glaciales. Il peut également survivre dans les conditions suivantes :

- Dans le fumier de volaille sec - jusqu'à 35 jours à 4 degrés Celsius et 7 jours à 20 degrés C.
- Dans le fumier humide - jusqu'à 100 jours à 4 degrés C et 7 jours à 25 degrés C.
- Dans l'eau - 94 à 160 jours à une température de 19 degrés C.

Veillez consulter la ressource [biosécurité accrue en période de plantation printanière](#) pour des directives à ce sujet. Le Poultry Industry Council (Conseil de l'industrie de la volaille) propose sur son [site Web](#) un certain nombre de ressources sur la grippe aviaire, les signes et les symptômes, les protocoles de biosécurité, etc., à l'intention des fermes commerciales et des petits troupeaux.

Le gouvernement du Canada a publié des lignes directrices sur la manipulation des oiseaux sauvages atteints d'IA à l'intention des chasseurs et des membres du public. Les détails peuvent être trouvés [ici](#).

Nous vous rappelons l'arrêté du gouvernement de l'Ontario qui limite le mélange d'oiseaux provenant de différents endroits afin de réduire le risque de transmission de maladies. Le décret complet peut être lu [ici](#).

Si les oiseaux présentent des signes de maladie, les producteurs doivent immédiatement appeler leur vétérinaire. Il leur est également recommandé de communiquer avec la ligne d'assistance téléphonique du FBCC, accessible 24 heures sur 24, au 1-877-SOS-BYRD, et avec le bureau de leur agence.

## OBTENIR DU SOUTIEN ADDITIONNEL

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) dispose de ressources pour aider ceux concernés à traverser cette période difficile. Visitez les ressources sur la [santé mentale à l'intention des agriculteurs – soutien immédiat](#), ou composez le 1-866-267-6255 pour le Farmer Wellness Initiative, qui offre aux producteurs et aux membres de leur famille la possibilité d'obtenir des séances gratuites avec un professionnel de la santé mentale.

## VOUS SEREZ INFORMÉS

Le FBCC s'engage à fournir des communications en temps voulu à l'industrie avicole de l'Ontario et continuera à vous tenir au courant de l'évolution de la situation. Le personnel du FBCC collabore



avec l'ACIA et le MAAARO pour prendre en main la situation et travailler à la continuité des activités de l'industrie avicole. Si ce n'est pas déjà fait, veuillez vous inscrire aux alertes de maladies du FBCC au Continuez de consulter le site [www.fbcc.ca](http://www.fbcc.ca) pour plus d'information participez aux présentations de mise à jour quotidiennes sur l'AIHP ([ICI](#)).

